

Bonjour,

De nombreux conseillères et conseillers municipaux d'Audenge (33) s'inquiètent du projet du maire et de la société Edisit d'installer une énorme décharge au site naturel des Cabanasses.

Voici une intervention de quinze conseillers municipaux effectuée lors du Conseil Municipal du 18 juin 2007 (liste des Conseillers Municipaux en annexe).

Cette intervention a également été adressée à la presse, Sud-Ouest et la Dépêche du Bassin. Les signataires disent **"nous tenions à vous faire part de cette déclaration dans un souci d'information, de transparence, de clarification de notre position sur ce dossier essentiel pour le devenir de notre commune et pour le bien être futur des habitants. Nous insistons sur la nécessité d'une large concertation sur ce sujet entre associations, citoyens et collectivités."**

INTERVENTION au Conseil Municipal du 18 juin 2007:

Questions diverses

Je souhaite intervenir au nom de plusieurs membres du CM sur le dossier des déchets et plus particulièrement sur la mise en révision du P.L.U en vue de l'implantation (éventuelle) d'un centre de traitement et de valorisation des déchets.

Tout d'abord, nous nous étonnons fortement :

- De la distribution dans tous les foyers d'un numéro spécial d'Ensemble présentant un projet « acquis » alors que le conseil municipal n'a pas été informé au préalable, ni du principe, ni du contenu de ce document
- Du caractère affirmatif de la présentation du centre de traitement et de son installation aux Cabanasses alors que rien aujourd'hui ne permet de l'affirmer
- De la période de distribution entre les deux tours d'une élection majeure et en quasi simultanéité avec le démarrage de l'enquête publique sur le Plan Départemental d' Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde (pdedma) qui « fixe pour les dix prochaines années les objectifs et les moyens pour une gestion des déchets durable et respectueuse de l'homme et de l'environnement. »

On ne pourrait trouver meilleur cas de figure pour brouiller les messages et rendre la concertation inefficace.

Nous regrettons que ce document s'apparente plus à une plaquette publicitaire sans élément chiffré et surtout qu'il ne présente qu'une partie du projet soumis à la consultation sans faire état du tonnage énorme des

divers types de déchets concernés, de leur provenance bien au-delà de la zone bassin d'Arcachon et Val de Leyre...

Une révision simplifiée du PLU a été lancée avec l'accord du conseil municipal afin d'envisager l'implantation d'un centre de traitement mécano biologique et d'un centre de stockage de déchets ultimes pour « accueillir un projet innovant conforme aux exigences du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers. » Ce Plan préconise que les déchets devront être traités à proximité des lieux de production avec des conséquences très faibles pour les riverains et l'environnement en raison de la limitation des tonnages à stocker. (page 98)

Qu'en est-il aujourd'hui au regard du nouveau dossier dont il est fait mention dans la consultation du PLU ?

Le Plan Départemental des Déchets Ménagers précise que les OM de l'ouest girondin (zone 4) devront être traitées dans ce périmètre par un centre d'une capacité de 65 000 tonnes par an.

Mais, ce projet surdimensionné, qui fait état de déchets ménagers voire industriels en provenance d'autres Départements et qui génèrera des transports importants, prévoit en fait un centre de stockage de déchets ultimes (CDSU) de 37 ha pour enfouir 168 000 tonnes par an de déchets.

Au total, c'est un arrivage de 250 000 tonnes de déchets dont 62 000 tonnes seront en outre réexpédiées pour revalorisation.

Aucune de ces données n'était envisagée en septembre 2006.

Aujourd'hui, la concertation sur la révision simplifiée du PLU ne peut pas se poursuivre et par conséquent la mise en enquête publique de ce dossier ne peut pas intervenir (de surcroît en pleine période de vacances) en raison :

- du changement fondamental du contenu du dossier
- de la nécessité de se prononcer sur une révision de PLU axée sur l'implantation d'un centre de traitement des ordures ménagères alors même que ce dossier n'a pas encore fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat (et notamment sa compatibilité vis à vis du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers de la Gironde et l'analyse des études d'impact et de danger) et d'une enquête publique ! comment peut on sérieusement se prononcer sur une révision du PLU alors que le dossier du futur centre est imprécis, (exemple : centre d'ordures ménagères mais on entend déchets industriels spéciaux ? qu'en est il vraiment ?)

L'implantation d'un CSDU de 37 ha permettant d'enfouir des déchets provenant d'horizons lointains génèrera de nombreux transports polluants pour arriver sur le Bassin d'Arcachon, territoire hautement sensible, fragile, exceptionnel.

Ce projet ne sera pas sans conséquences fortes pour l'environnement humain et l'environnement naturel. A la lumière des arguments apportés par les diverses parties y compris les associations de protection de l'environnement, on peut également s'interroger sur la localisation de ce projet aux Cabanasses.

En conclusion : Au vu de l'ensemble de ces éléments :

- Nous indiquons que tant que nous n'avons pas connaissance du projet soumis à autorisation au titre des installations classées, nous sommes dans l'incapacité de donner un avis à la révision du PLU et que par conséquent cette révision est prématurée. Nous demandons donc le report de l'examen du PLU.

- Nous tenons à déplorer la confusion qui existe autour du dossier du "CET d'Audenge", à savoir :

- o la fermeture du site actuel au 31 décembre 2007 qui ne fait pas de doute,
- o la gestion provisoire au 1/01/08 des ordures ménagères du Bassin par les trois intercommunalités (procédures d'appels d'offres en cours) dans l'attente des nouveaux équipements à créer prévus par le PDEDMA,
- o la création de ces nouvelles installations.

- Nous souhaitons en tant qu'élus responsables, trouver une solution globale à ces 3 points en conformité avec les orientations du Plan Départemental. Il est indispensable que cette démarche se déroule dans la plus grande concertation et transparence entre Associations, Citoyens, Collectivités, Elus locaux, et qu'elle soit organisée par la puissance publique.

Madame PLEGUE Adeline

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Madame ALLETRU Christine,

Monsieur ASSERE Jean Luc,

Madame DEGROLARD Pierrette,
Madame DELDEVERT Françoise,
Monsieur DUBOURDIEU Henri,
Mademoiselle DUBOURDIEU Thiphaine,
Madame HUBER Amalia,
Madame LAFORGUE Josette,
Monsieur LEGUAY Paul,
Monsieur MARGUERITE Didier,
Monsieur MELPLEDE Alain,
Monsieur MOLITOR Jean Pierre,
Madame PLEGUE Adeline
Monsieur PREDIGNAC Bernard,
Madame TURPIN Marguerite,